

## RENCONTRE A LA MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE

Nous avons donc rencontré ce matin Mme Maryse Joissains accompagnée par M. Bernard Magnan secrétaire général de la mairie, Mme Patricia Pineau responsable du service contentieux, M. Frédéric Notari service juridique et M. Jean-Jacques Clouchoux direction générale des services techniques.

Nous avons demandé un rendez-vous et Mme Joissains nous a rencontré avant son rendez-vous avec Edeis la semaine prochaine. Nous lui avons expliqué nos principales inquiétudes :

- l'augmentation insupportable des nuisances sonores avec les hélicoptères, et en particulier Guimbal. D'après M. Notari on n'est pas obligé de faire les essais sur site.

- Le non-respect des consignes de vols (survols, problèmes de sécurité), et l'impossibilité d'opposer des sanctions qui ne seraient possibles qu'avec un arrêté de restriction d'exploitation. Arrêté initié en général par les élus et adressé au ministère par l'intermédiaire du préfet. Nous allons œuvrer dans cette voie avec la mairie.

- La mairie nous suit dans notre refus des vols de nuit.

- Pas de visibilité sur la qualité environnementale des implantations sur le foncier.

- La question se pose savoir qui représente la ville d'Aix en Provence. Le collège des élus étant maintenant sous la gouvernance de la Métropole, de la Région et du Département.

- Et un point important, la composition des collèges qui votent à la CCE. Tout le monde a immédiatement compris que le déséquilibre en défaveur des associations avait pour effet, sinon pour but, de favoriser l'exploitant lors des votes à venir concernant la révision de la charte de l'environnement de la CCE, qu'EDEIS serait tenu de respecter.

- En ce qui concerne le comité de suivi qui doit s'atteler à la révision de la charte, il semble anormal qu'il soit « piloté » par Edeis. Nous proposons que sa gouvernance soit assurée par une instance collégiale dont Edeis ferait partie.

- Nous avons expliqué que nous souhaitons que la plateforme passe en « Zone à Forte Densité de Population » ZFDP, mais la mairie pense que cette demande pourrait poser des problèmes au niveau du PLU. Il ne nous semble pas que ce puisse être le cas puisqu'il s'agit simplement d'officialiser un état de fait dont les conséquences seraient certaines interdictions de vols concernant les hélicoptères. A vérifier.

Mme Joissains a décidé reprendre certaines de nos doléances avec l'objectif de préserver le « cadre de vie ». Souhaitant faire les choses officiellement elle se propose d'intervenir au niveau du Préfet, de la Métropole, de la Région et du Département.

Et par ailleurs elle se propose de solliciter la communauté des maires concernés par les nuisances afin d'intervenir au niveau par exemple d'une demande d'arrêté de restriction d'exploitation

Nous avons également évoqué le dossier que nous avons travaillé ensemble au sujet de notre recours auprès du Conseil d'Etat afin de permettre la décentralisation de l'aérodrome au profit de la mairie. De hauts responsables de la DGAC pensaient, nous ont-ils dit, que nous allions gagner. Mais le Conseil d'Etat a décidé que l'objet de notre association ne nous permettait pas de déposer un tel recours !!! Donc nous avons été débouté sur la forme.

- A noter que les petits aérodromes repris par Edeis semble ne survivre, dans la grande majorité des cas, que grâce à des subventions, ce qui ne les empêche pas de se verser des dividendes (sur les subventions)

- Inquiétude sur l'ubérisation de l'aérodrome. Et sur la question des drones hélicoptères.

- La question reste ouverte de savoir si EDEIS entend se servir d'Aix-les-Milles pour ensuite essayer de reprendre Marseille-Provence ?

Bien que n'étant pas membre la CCE, il n'est pas impossible que Mme le Maire participe à cette CCE avec un conseiller technique, compte tenu de son statut.

EDEIS,

Nous n'avons de réponse à nos signalements ni à ceux des habitants, il faut dire qu'ils ont dû en recevoir au moins une trentaine.

Nous leur avons proposé une rencontre afin de traiter ces problèmes en amont, nous attendons un rendez-vous promis depuis déjà un certain temps.

Reste en suspens la question des montages Edeis qui se verse des dividendes sur la quasi-totalité des aérodromes que cette société gère, alors que ces aérodromes sont déficitaires et reçoivent des subvention de l'Etat.

La gouvernance semble à géométrie variable. Il semblait plus ou moins acquis que son activité serait délocalisée. Mais en fait il s'agira de l' « encadrer » !

SOUS-PREFET,

Nous avons rencontré M. le Sous-préfet lors d'une rencontre informelle il y a une quinzaine de jours, afin d'avoir quelques précisions sur le programme à venir.

Donc il y aura une première CCE pour lancer le projet de révision, puis en fin ou début 2019 une nouvelle CCE pour entériner le projet.

Comme noté précédemment nous avons souligné notre désaccord avec une procédure de révision de la charte qui serait confiée à l'exploitant.

M. le Sous-préfet en convient, la composition actuelle des collèges de la CCE n'est pas réglementaire. Mais il propose d'effectuer la modification l'année prochaine. Or, c'est cette année que des votes importants doivent avoir lieu. La mairie soutient notre demande de révision de la constitution des trois collèges d'une manière réglementaire et égalitaire, au plus tôt.

Nous avons appris que Guimbal avait souhaité partir il y a deux ans. Il a été retenu par nos autorités. Nous avons demandé que cet avantage consenti ne se fasse pas sans contrepartie.

M. le Sous-préfet pense qu'il y a un apaisement au niveau des nuisances sonores. Il s'appuie sur le nombre des mouvements totaux en légère baisse. Or, l'augmentation des activités hélicoptères a considérablement accentué les nuisances. Un vol d'avion dure une à deux minutes, mais un vol d'hélicoptères peut durer de ½ à deux heures, voire plus. Soit 7 à 60 fois plus de nuisances en durée et intensité.

Merci pour vos soutiens, bien cordialement à toutes et tous.

Le bureau : Jean-Pierre Bénard, Danielle Brondino, François Cabet, Elisabeth Godart.  
28.05.2018